

Image not found or type unknown



## Occupation "exclusive" d'un bien après divorce jusqu'au partage

Par **Monelise**, le 11/02/2014 à 15:06

Bonjour,

Peut-on parler d'occupation "exclusive" réelle quand tous les meubles (personnels et à partager) et encore certains effets personnels de l'ex sont encore dans la maison depuis plus de 5 ans dans la maison objet du partage ?

Peut-on remettre en cause cette occupation onéreuse dans ces conditions ? et surtout de quelles façons ? sur quelles jurisprudences peut-on s'appuyer ?

Merci de votre aide.

Cdt.